

La Loi adoptée, résumé

La **Loi n° 2011-835 du 13 juillet 2011** « visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique » a été publiée au Journal Officiel du 14 juillet 2011.

A la suite de son adoption, les avis seront mitigés, certains souhaitant une interdiction plus drastique de l'exploration et exploitation des gaz de schiste, d'autres souhaitant redonner plus de marge de manœuvre aux compagnies pétrolières qui considèrent la loi comme paralysante.